



SENSIBILISATION AUX RISQUES SONORES : TRAVAILLER DANS UN MILIEU BRUYANT

Selon le décret 2006-892, l'employeur doit veiller à ce que les travailleurs exposés à un niveau sonore égal ou supérieur à 80 décibels reçoivent une information et une formation en rapport avec les risques émanant de l'exposition au bruit.

Référence : PREV33

Objectifs :

A l'issue de la formation, le participant devra être capable de :

- Identifier les risques liés au bruit sur son poste de travail
- Adapter sa pratique professionnelle et porter les Equipements de Protection Individuels pour limiter les risques

Public :

- Salarié de l'entreprise amené à travailler dans un environnement bruyant

Près-requis :

- Accessible à tout salarié correspondant au profil ci-dessus

Durée :

- 1/2 jour soit 3,5 heures

Matériel :

- Vidéoprojecteur, paper-board

Voir aussi :

- Sensibilisation aux risques : le travail sur écran

Programme :

1 – LA REGLEMENTATION

2 – LES STATISTIQUES SUR LES ACCIDENTS LIES AU BRUIT

3 – LES ROLES ET LES MISSIONS DES ORGANISMES DE PREVENTION

4 – LE BRUIT

- Définition
- La composition de l'oreille humaine
- Causes et conséquences du bruit

5 – LA MESURE DU BRUIT

- La mesure du bruit et de l'ambiance de travail
- L'utilisation d'un sonomètre
- L'audiogramme

6 – LES MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

- Les mesures de protection individuelle et collective
- Le port des EPI
- Les PICB

Moyens et méthodes pédagogiques :

Cette action de formation s'appuiera sur une méthode participative, associant des exercices pratiques et des apports théoriques. Un livret sera remis à la fin de la formation à chaque participant reprenant tous les thèmes abordés. Une attestation de formation sera remise aux participants.

Descriptions du dispositif permettant de suivre les résultats :

L'évaluation de la qualité de formation se fera tout au long de la formation par des exercices de mise en pratique liés directement aux différents thèmes abordés durant la formation ainsi qu'à la fin de la formation au travers de deux questionnaires (Stagiaires et Formateur) renseignés à l'issue de la formation par les participants.